

La Pactoise – n°156

DATE DE PARUTION

AVRIL 2023

Le mot du Maire : Mr Laurent ILTIS

Chères Pactoises et Pactois : je prends toujours autant de plaisir à m'adresser à vous à travers notre pactoise à laquelle, je vous suis attaché.

D'ordinaire, je m'astreins à vous livrer sous une page et demie, un point de situation de notre commune (projet, réalisations...). Pour la première fois, je vais déroger à cette règle car il me paraît important d'être le plus précis à votre attention, car nous allons parler ARGENT.



Cette année, le conseil municipal sera appelé à voter le budget municipal le 11 avril prochain ; Conformément à la volonté de l'équipe municipale élue en Juin 2020, il est à nouveau envisagé DE NE PAS AUGMENTER LES DIFFERENTES TAXES (habitations, fonciers bâtis et fonciers non bâtis).

Conscients des difficultés actuelles liées notamment aux augmentations importantes des prix de l'énergie, de l'alimentaire, ... nous convenons que nous ne pouvons rajouter davantage de pression fiscale aux administrés déjà très impactés par une inflation galopante.

Notre gestion saine, nous permet de ne pas répercuter les hausses auxquelles nous-mêmes, collectivité territoriale devons faire face tout en déplorant simultanément une baisse des dotations de l'Etat.

Il convient de préciser que depuis 2020, la taxe d'habitation n'est plus acquittée par les propriétaires et les locataires en résidence principale. Seuls les particuliers en résidence secondaire sont appelés à payer la taxe d'habitation.

Le taux de la taxe d'habitation est figé à sa valeur de 2019, et ce jusque 2022, suite à la réforme de la fiscalité locale directe.

A compter de 2023, la taxe d'habitation pour les **résidences secondaires** peut à nouveau être votée et donc revue. Par délibération du 28 février 2023, les membres du conseil municipal se sont prononcés pour LE MAINTIEN du taux à 8,75% (identique à 2019)

Quant à la taxe sur les propriétés bâties, elle est CONSERVEE à 31,07% et la taxe sur les propriétés non bâties est également maintenue à 49.87%.

Comme nous nous y étions engagés, et malgré les fortes hausses subies, nous maintenons notre volonté de NE PAS AUGEMENTER LA PRESSION FISCALE LOCALE. Nous en sommes fiers.

Pour autant, nous continuons à faire évoluer notre village en 2023. Nous avons programmé un certain nombre de travaux :

- La sirène d'alerte sera remise en fonctionnement. Elle est indispensable au bon fonctionnement de notre plan local de sauvegarde qui a été validé par la préfecture du département. Cette sirène alertera les habitants de TOUS les évènements majeurs impactant notre village (inondations, incendies, séismes, risques nucléaires...)
- Des travaux de drainage du cimetière seront entrepris. Une canalisation de l'eau de pluie sera faite pour éviter le ruissellement de l'eau de pluie vers l'église.
- Le chemin ST GEORGES sera prolongé vers deux nouvelles habitations.
- Le rafraîchissement des peintures de l'école sera réalisé. Notre école le mérite car les dernières peintures datent et offrent une image désormais désuète.
- Le véhicule communal doit être changé : il est hors d'âge et sa fragilité récurrente nous impose un entretien régulier et onéreux. Nous consulterons l'ensemble des acteurs professionnels du secteur.
- Une aire de jeux pour enfants sera réalisée : c'est un projet structurant pour nos plus jeunes ; Nous avons été choisis pour bénéficier de subventions départementales et locales. Cette aire de jeux sera amenée à évoluer régulièrement pour offrir différents agrées.

Ces réalisations, rassurez-vous, sont maîtrisées ; nous nous attachons à contenir les dépenses tout en permettant à notre village de poursuivre son développement.

Je rappelle que nous avons limité l'éclairage public par une baisse d'intensité lumineuse entre 23h et 5h, que le chauffage de l'ensemble de nos bâtiments communaux (mairie, école, foyer rural, bibliothèque...) provient d'une chaudière à bois déchiqueté.

Je terminerai ces propos par notre volonté de continuer l'embellissement du village en poursuivant le fleurissement de ce dernier, enrichir l'offre de services avec la mise en place de notre coin de lecture gratuite et disponible "HIBOU KINE». Le commerce ambulant LA CASA DEL NEMS connaît des débuts très encourageants (les nems sont excellents, je vous les conseille).

L'association PACT EN FETE va débiter prochainement ses premières manifestations (8 mai) Je vous en parlerai lors de la prochaine pactoise mais je salue d'ores et déjà, l'énergie communicative de son président Guillaume MICHAUD.

Je vous remercie de l'attention que vous avez pu porter à ces (longs) propos et vous prie de bien vouloir croire que nous sommes toujours aussi déterminés à faire de PACT, un village où il fait bon vivre.

Démission de Mr BONGARD

Samedi 21 janvier, Monsieur Sébastien BONGARD a remis à Monsieur le Maire, sa démission de membre du conseil municipal. Cette décision a été immédiatement transmise à Monsieur le Sous Préfet de VIENNE.

Les délégations de Monsieur BONGARD ont été attribuées aux suppléants.

La Pactoise adresse ses remerciements à Sébastien, pour le travail effectué pendant ces quelques mois.



Pactois, Pactoises, Agissons !!

Le dépôt sauvage n'est pas une fatalité !!
N'abandonnez pas vos déchets, ordures,
gravats, à côtés des bennes de tri sélectif...
Ces incivilités vous coûtent cher, et nuisent
à l'environnement.

C'est un délit !!!



29^{ème} féminicides depuis le début
de
l'année 2023



Elle pleure, il vit
Elle meurt, il vit



DÉCÈS

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris en ce début d'année, le décès de Mme Arielle COUTY née MARTIN, décédée en son domicile à la FORCE à l'âge de 67 ans, en fin d'année.

Arielle était arrivée à Pact dans le début des années 2010 avec son conjoint Dominique. Ils ont souhaité se rapprocher de leurs enfants et sont partis de la commune en juillet 2017.

Vive et de tempérament volontaire, elle a travaillé à la boulangerie SINTES. Puis la retraite venue elle a beaucoup œuvré avec Dominique pour notre bibliothèque municipale.

Elle a donné de son temps pour notre petit local situé en dessous de la salle des fêtes.

Elle est partie subitement plongeant Dominique et sa famille dans un immense chagrin.



La Pactoise adresse à sa famille ses très sincères condoléances



DÉCÈS

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Madame Josiane BLANC le 3 janvier 2023

Josiane est née le 8 avril 1965 à Sainte Colombe, elle était le premier enfant de Monsieur Maurice BLANC, et de son épouse Renée PUZIN, exploitants agricoles. Puis deux frères sont arrivés, Marc en avril 1967, et Daniel en juillet 1969, qui ont pris leurs racines dans la ferme familiale de Pact, au quartier « le Janin ».

Elle a vite participé à l'exécution des travaux et des tâches imposés par la vie dans une ferme : nourrir les poules, canards et les lapins, puis avec l'âge, nourrir les veaux, traire les vaches, ramasser les pêches...

Elle a fait ses études à la maison familiale de Saint Barthélémy de Beaurepaire, où elle a obtenu ses diplômes de cuisinière. Après 1 an à St Etienne, elle pris un poste de cuisinière à la maison de retraite de Beaurepaire, « le dauphin bleu ». Elle finit sa carrière comme cheffe cuisinière, avant de nous quitter le 3 janvier 2023, après avoir lutter contre un cancer et un sarcome.

Elle avait fait construire sa maison à Bellegarde-Poussieu, mais restait très attachée à la ferme familiale, où elle donnait beaucoup d'énergie, jusqu'à la fin pour le soin des petits animaux et le jardin. Elle transformait et mettait les légumes en conserves, et réalisait de délicieuses terrines.

Elle a toujours été d'un grand soutien pour ceux qui l'entourait, elle a pris soin de sa mère durant toutes ses années de souffrance, mais n'a pas assez pris soin d'elle...

Pour Josiane, le plus important était de faire le bien et d'apporter du bonheur aux autres..

Texte de son Frère Daniel



La Pactoise adresse ses très sincères condoléances à ses frères Marc et Daniel et à toute sa famille.

NAISSANCES

La Pactoise souhaite la bienvenue à :



Rihan, né le 17 JANVIER , à VIENNE (38) au foyer de Sylvain MONNERY et Gamzé ACAR , domiciliés Route de Bellegarde.

Aaron, né le 25 JANVIER, à VIENNE (38) au foyer de Francky RUFFO et Audrey GUÉTON, domiciliés Montée du Moulin

Léno né le 22 FÉVRIER, à VIENNE (38) au foyer de Jérémy JOURDAN et Selver EVREN, domiciliés Chemin de Vermini

Romy née le 14 MARS à VIENNE (38) au foyer de Raphaël GHERISSI et Gwenola LE MONNIER, domiciliés Grande Rue

Charlie née le 14 MARS à VIENNE (38) au foyer de Rémi PINATEL et Floriane ROUSSET, domiciliés route de Beaurepaire

Félicitations aux heureux parents et bienvenue aux bébés.

PACS



Samedi matin 4 mars, Monsieur le Maire a reçu en mairie, Mme GUERDENER Marie et Mr SICLER Jean-Noël, domiciliés Route de Bellegarde à PACT, afin de procéder à la signature d'un pacs. Arrivés depuis quelques années sur la commune, ils sont les heureux parents de quatre garçons.

La Pactoise félicite le couple et leur présente tous ses vœux de bonheur.



REPAS DES AINÉS DU 26 FÉVRIER

Après deux années d'interruption, en raison de la COVID, dimanche 26 février 2023 la municipalité offrait aux aînés de 70 ans et plus, le " légendaire " repas.

77 convives se sont retrouvés en salle, avec au service, les conjoints des conseillers municipaux. (22 repas ont été retirés pour une dégustation à domicile).

Le repas a été préparé par le Chef Damien PÉRONO et son équipe, de la boucherie Maison COTTEINDIN à PACT. Le traditionnel civet de chevreuil, (gibier offert par la société de chasse locale) a reçu les félicitations des amateurs.

Ces retrouvailles ont été appréciées de tous, heureux de se retrouver pour ce moment de convivialité.



Cette invitation a été l'occasion d'une cérémonie de remise de la médaille de l'assemblée nationale à Mme Claude NICAISE, Maire honoraire, par Monsieur le Député, Mr Yannick NEUDER. Un moment de reconnaissance pour toutes les années au service des Pactoises et des Pactois. Mr Laurent ILTIS Maire de PACT retraçait le parcours " municipal " de l'élue, depuis ses débuts en 1977 jusqu'à son départ en 2020.



PERMANENCES BIBLIOTHEQUE (1ère semaine de vacances scolaire d'avril)

La médiathèque sera ouverte :

- ♦ Mardi 11 Avril de 14h à 16h30 avec Magali BEAUDET et Marie-Noëlle FAURE
- ♦ Vendredi 14 Avril de 9h30 à 11h30 avec Magali BEAUDET et Mireille BERTINO
- ♦ Samedi 15 Avril de 9h à 11h30 avec Mireille BERTINO et Marie-Noëlle FAURE

Ai-je le droit de sortir mon chien sans laisse hors saison de chasse ?

Quelle que soit la catégorie de chien et tout au long de l'année, il est un principe que chaque propriétaire doit tenir son chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes, les biens et la faune sauvage. Durant la période printanière, si l'appel de la forêt pour nos compagnons et nous-mêmes est vecteur d'évasion, la divagation d'un chien peut avoir des conséquences néfastes en pleine période de reproduction de la faune sauvage. Ainsi, l'obligation de tenue en laisse de votre chien n'est ni générale ni absolue, certaines situations conduisent à devoir le sortir attaché. Revenons sur les bonnes pratiques !

Toujours sous la surveillance effective du maître

Un maître n'est pas en infraction, au titre de la police de chasse, lorsque son chien est à moins de 100 m de lui et reste sous son contrôle, sauf s'il est avéré que le chien quête le gibier : dans ce cas, il s'agira d'un acte de chasse et donc éventuellement d'une chasse sur autrui, voire d'une chasse hors période de chasse. Le maire peut aussi interdire l'accès de certains chiens, même tenu en laisse. Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics, par exemple, et des mesures spécifiques pour les chiens dangereux peuvent compléter les obligations de tenue en laisse.

Du 15 avril au 30 juin : laisse obligatoire dans les bois et forêts en dehors des allées

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Ainsi par leur seule présence, les chiens non tenus en laisse et libres de leurs instincts pourraient déranger et stresser les animaux sensibles pendant cette période, et par là mettre en péril leur reproduction.

La laisse n'est donc obligatoire que pour promener vos chiens du 15 avril au 30 juin dans les bois en dehors des allées, éventuellement sur les voies publiques. En dehors de ce cas, vous n'êtes pas obligé de tenir vos chiens en laisse dès lors que vous maintenez un véritable contrôle effectif sur ces derniers et qu'ils ne peuvent être considérés en état de divagation. Toutefois, attirons votre attention sur le fait qu'en cas de dommage quelconque (aux biens, aux personnes, aux propriétés ou à la faune et la flore sauvage) causé par vos chiens, votre responsabilité civile comme pénale pourra être recherchée.



L'arrivée du printemps est le bon moment pour se mettre au compostage.

Composter ses déchets permet de produire son propre amendement et nourrir son jardin. Une grande partie de vos déchets de cuisine et de jardin peuvent être mis dans le composteur et ainsi réduire de 30% vos ordures ménagères !

Vous trouverez ci-après un bon de commande. Il est possible de commander un composteur par foyer.

D'une capacité de 300 litres, ils seront fournis avec un bio seau de 8 litres.

Le tarif est de 35 euros pour chaque modèle. Le seau peut être acquis individuellement au prix de 5 euros.

LES COMPOSTEURS EN PLASTIQUE RECYCLE

Les composteurs sont fabriqués en matière plastique haute densité 100 % recyclé et 100 % recyclable, teinté dans la masse et stabilisé aux UV.

Les dimensions du composteur monté sont : H 79 cm – L x l 64 cm x 64 cm

LES COMPOSTEURS EN BOIS

Epicéa issu de forêts des Alpes et de Franche-Comté, certifié PEFC. Le bois est traité par imprégnation d'un composé respectueux de l'environnement, non inflammable, classé non dangereux par la Directive 1999/45/EEC.

Les dimensions du composteur monté sont : H 79 cm – L x l 66 cm x 66 cm

DES SOURIRES ET DES COULEURS POUR LE CARNAVAL



Vendredi 24 février, les 61 élèves de l'école de PACT ont revêtu leurs plus beaux costumes à l'occasion de la journée carnaval.

Ils sont partis de l'école à 16h30 pour défiler à travers le village jusqu'au stade en compagnie de Mr CARNAVAL.

Les enseignants ont également joué le jeu, ce qui a ravi les enfants.

Des sourires et des couleurs, voici la recette d'un carnaval réussi.

LA LEGENDE DE TARAVAS



Au moyen-âge, 3 villages (Pact, Bellegarde-Poussieu et Moissieu) formaient le Mandement de Bellegarde. La majeure partie des terrains et des bois étaient la propriété des seigneurs qui vivaient dans leurs maisons fortifiées sur les collines.

D'après la légende, vivait dans l'un de ces tristes manoirs, une châtelaine solitaire et bizarre avec un fidèle domestique - son homme à tout faire. Elle n'aimait personne...sauf les jeunes enfants...qu'elle appréciait à sa façon : c'était une ogresse !!!

Les mamans tremblaient lorsqu'elles voyaient parfois rôder le sinistre serviteur : il était chargé de rapporter des nouveau-nés à sa maîtresse... jusqu'au jour où une future mère réussit à apitoyer le domestique, peut-être en lui proposant de devenir le parrain du bébé.

Pour satisfaire malgré tout les besoins de l'horrible dame, il apprêta à la place un...cochon de lait...qu'elle trouva délicieux !

Elle regretta par la suite tous les méfaits qu'elle avait commis dans de nombreuses familles du mandement. Pour se racheter, elle donna à la communauté les bois dont elle était propriétaire.

Et depuis, chaque hiver, on entend les haches - maintenant les tronçonneuses - des habitants des 3 villages qui vont couper « leurs fagotiers ». On appelle cela « l'affouage »

TELE-CONSULTATION A JARCIEU

Pour combler la pénurie de médecins, la pharmacie de Jarcieu s'est équipée d'un box de télé-médecine accessible à tous et sans rendez-vous.

Comment obtenir une consultation :

- ♦ il vous suffit de vous rendre à la pharmacie de Jarcieu muni de votre carte vitale et d'une carte de paiement.
- ♦ Une pharmacienne ou une assistante vous orientera dans la salle dévolue à la consultation et vous expliquera le mode de fonctionnement de la télé-consultation.
- ♦ Vous serez mis ensuite en relation avec un médecin, qui effectuera la consultation.
- ♦ Vous aurez ensuite le possibilité de prendre votre traitement prescrit sur place
- ♦ Cette possibilité d'obtenir un avis médical est disponible pour tous, cependant elle n'est pas adaptée pour les enfants de moins de 6 ans.

Ce service a un coût de 5€ en plus de la consultation.



**Pharmacie de Jarcieu -
1406 RD 519, 38270 Jarcieu - [04 74 84 85 20](tel:0474848520)**

lundi 08:30–12:15, 14:00–19:00

mardi 08:30–12:15, 14:00–19:00

Mercredi 08:30–12:15, 14:00–19:00

jeudi 08:30–12:15, 14:00–19:00

Vendredi 08:30–12:15, 14:00–19:00

Samedi 08:30–13:00



IL EST REVENU !!

Suite au vol du défibrillateur (en Janvier 2021) l'appareil avait été remplacé, mais se trouvait à disposition chez un particulier.

A présent, après l'intervention de l'électricien et l'installation de caméras vidéo, l'appareil a été replacé dans son coffret. Il est à la disposition de tous, sur la façade de la Mairie.

(On rappellera, qu'il combat les troubles ventriculaires; Il permet de resynchroniser un ventricule qui commence à s'emballer et à se contracter de manière anarchique)



COMPAGNIE MRS MARGARET ET SON CHAT BOURRÉ

Représentation du spectacle « Le Trône du Bulboga »

SAMEDI 15 AVRIL à 15H30 à la salle du Foyer Rural

Renseignement : Mme POUGES Marie-Véronique au 06 09 25 17 45

NOUVELLE OBLIGATION DECLARATIVE POUR LES PROPRIETAIRES

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du **1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus**, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Consultez les [informations qui sont à déclarer](#) via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

MATINÉE ACCA DU 5 MARS

Les membres de l'ACCA de PACT ont œuvré 3 jours durant pour la réussite de leur traditionnelle matinée Boudin et Charcuterie. Pas moins de 260 commandes ont été enregistrées les semaines précédentes.

Café chaud dès l'ouverture des portes du foyer rural à 8H pour la distribution des commandes et pour satisfaire de nombreux amateurs de bons produits artisanaux et locaux. Nous nous approvisionnons au maximum auprès de producteurs et fournisseurs du secteur.

Des chiffres ? 1700 caillettes, 2100 petites saucisses et gueuses. 370 grosses et près de 300 assiettes de boudin.

Une foi de plus, le boudin a fait l'unanimité de tous. Encore bravo à M. et D. pour leur savoir faire et leur maîtrise. Ils se reconnaîtront car leur modestie m'interdit de les nommer.



Retrouvailles, discussions et bonne ambiance toute la matinée devant la buvette.



Remerciements à tous les intervenants bénévoles qui consacrent beaucoup d'énergie et, pour certains, des jours de congé.

Remerciements à toutes les Pactoises et Pactois qui ont répondu présents et fait de cette manifestation une belle réussite !

PACT EN FETE (anciennement Foyer Rural)



Après de nombreuses années d'inactivités, l'association du Foyer Rural a trouvé des personnes motivées pour redonner vie à celle-ci. (Guillaume MICHAUD : Président / Lydia GIANCOLA : trésorière / Delphine PATRY : secrétaire).

Une enquête a été distribuée dans vos boîtes aux lettres, afin de trouver un nouveau nom et des idées de manifestations. Il y a eu plein de bonnes idées, telles que : Foire aux plantes, bals, jeux et marches d'orientations, 8 décembre, lotos... et bien d'autres...

Nous remercions tous les habitants pour leur participation, et nous espérons pouvoir réaliser un maximum de ces idées.

La 1ère manifestation de Pact en fête sera le lundi 8 mai, pour un grand vide grenier avec un repas (moules-frites, prix à venir).

Ensuite, le samedi 17 juin, pour la fête de la musique.

Si vous souhaitez participer, donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter par mail (pactenfete@gmail.com) ou par téléphone (06.51.19.85.20 / 06.41.76.85.43).

La première réunion de préparation pour le vide grenier a eu lieu le vendredi 24.

Nous vous attendons nombreux, afin que cette première manifestation soit une réussite. Et un grand merci aux bénévoles déjà présents.



 **VIDE** 
GRENIER
 **PACT** 
Dans la grande rue
3€ le mètre et 2€ par mètre supplémentaire


MOULES - FRITES

LE 8 MAI
Organisé par "Pact en fête"

INFOS ET RÉSERVATIONS :
06 51 19 85 20 / 06 41 76 85 43
pactenfete@gmail.com

NOUVEAU

AVIS DE RECHERCHE

 **Pactois(e) :**
Agé(e)s de 17 à 20 ans
et / ou
Né(e)s en .3

CONSCRITS
Info : 06 51 19 85 20

4 L TROPHY

Pourquoi, ils ont eu cette idée folle ?

Au départ du 4 L Trophy, il convient d'être jeune (jusqu'à 28 ans), d'être fun ! d'être responsable...

Ce périple « façon Paris/Dakar » du 16 au 26 Février en vue de relier Biarritz-Dakar en 12 jours, pas moins de 3 pays traversés, (Espagne - Maroc - France), courses d'orientation, épreuves, et étape Marathon de 48 heures d'autonomie...



C'est sur du sable, du sable et encore du sable, c'est le défi que 2 jeunes Pactois se sont lancés, Kimberly PIOLAT et Yoni BARDEL, tous deux âgés de 21 ans.

C'est aussi pour accomplir une mission engagée et durable auprès des associations « Association enfants du Désert » et « La Croix Rouge Française ».

On ne peut que les féliciter de ce bel engagement, pour venir en aide aux populations les plus précaires et aussi préserver les magnifiques paysages.

On notera que le véhicule de la marque Renault (4L) a été commercialisé de août 1961 jusqu'en Décembre 1992. Il a connu un immense succès...même les gendarmes en conduisaient !! Les postiers, les agents d'EDF, ou France Télécom...etc...

Nos jeunes classés 424ème sur 1187 équipages, n'ont pas démerité, et ont fait honneur à notre petit village !

On ne manquera pas de mentionner que le préparateur du véhicule est le papa de Kimberly, Bernard PIOLAT, agent technique à la Mairie !! Quant à Yoni, il a été soutenu par Lionel et Nadège BARDEL, ses parents.

Un grand BRAVO, à cette 1ère participation et sans doute pas la dernière !!



CONCERT DE LA ST PATRICK

Vendredi soir c'est dans une très bonne ambiance, que le programme de la ST PATRICK, organisé pour la première fois par les dynamiques membres du SOU DES ECOLES, s'est déroulé. En première partie : Didone Music, (Olivier Didone), chanteur professionnel, habité par sa musique, par le rythme, et à la voix remarquable, inspiré de différents horizons (pop, rock, blues etc...) a chauffé le public. Puis la deuxième partie : le groupe « the grup », musiciens et chanteurs locaux (à la batterie, le pactois Georges CARRIERE), a entraîné le public vers la danse.

Un grand merci aux organisateurs du Sou des Ecoles, d'avoir ouvert la voie de ce genre de manifestation, tout public, petits et grands, et « ambiancée » notre petite commune...

Un grand bravo à Olivier LAGRAND et Jérémie COUTURIER pour avoir chauffé la salle avant l'entrée des artistes, et aussi à l'équipe du SOU DES ECOLES qui s'est activée sans relâche à la buvette pour faire couler « la bière » !!

C'est sûr l'année prochaine, le public sera présent !!!



CEREMONIE DU 19 MARS

Le 19 mars 1962 cessaient les combats en Algérie. Afin de commémorer les victimes civiles et militaires, les anciens combattants, Monsieur le Maire s'est réuni avec les élus au pied du Monument aux morts, le dimanche 19 Mars à 11h00. Monsieur Laurent ILTIS, Maire de PACT, a donné lecture du message de Patricia MIRAILLES, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire. Ensuite Monsieur le Président des Anciens d'AFN de PACT-LAPEYROUSE, Mr DAVALLET-PIN Georges a donné lecture d'un discours rappelant la nécessité d'un devoir de mémoire pour tous les co-



pains qui ne sont pas revenus... Puis, une gerbe a été déposée au pied du Monument aux morts, en souvenir de ceux qui ont laissé leur vie dans ce conflit.

A la suite de cette cérémonie, un apéritif a été offert par la municipalité à la salle du Foyer Rural.

On notera la prestation de Michel DILAS, au clairon, qui a ouvert et fermé le ban.

Un grand merci à Michel, toujours présent...

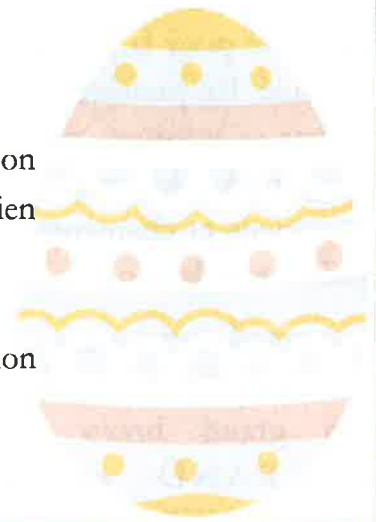
CHASSE AUX OEUFS

La mairie organise une chasse aux œufs le **DIMANCHE 16 AVRIL**.

Le départ sera lancé au **stade de PACT** à **10h** : pour le bon fonctionnement de la chasse aux œufs, nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Celle-ci est réservée aux enfants de moins de 12 ans.

La participation est gratuite (offerte par la mairie), mais sur réservation (bulletin d'inscription ci-dessous).



BULLETIN D'INSCRIPTION COURSE AUX OEUFS Dimanche 16 avril 2023 à 10h – STADE DE PACT

NOM : PRENOM :

TEL : E-MAIL :

NOM enfant	PRENOM enfant	AGE

Bulletin à retourner avant mardi 11 avril dans la boîte de la mairie

NOUVEAU A PACT : BOÎTE A LIVRES—HIBOU KINE

Une ancienne commode a été récupérée et transformée en boîte à livres par la commune. Les enfants de l'école ont également participé à la confection de celle-ci.

Mais au fait, une boîte à livres, qu'est-ce que c'est ?

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à lire, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.



Située entre le portail de l'école et l'entrée de la Mairie

Mode d'emploi :

LA BOÎTE A LIVRES

Prenez - Déposez - Partagez

Le livre est fait pour être lu, pour circuler, pour qu'on en parle avec les amis, avec les inconnus...

C'est la porte d'entrée dans un monde magique ! C'est un lien, un rendez-vous jamais manqué !

Ouvrez donc la boîte et prenez librement un livre !

Gardez-le aussi longtemps qu'il vous plaira.

Si vous l'avez aimé, gardez le pour de bon.

Ou bien remettez-le dans la boîte pour qu'un autre en profite.

Déposez-y vos livres de trop ou ceux que vous voudriez que d'autres lisent !

Pensez que tout le monde y a accès, les adultes, comme les enfants.

Cette boîte est une porte d'accès à la culture, une incitation à la lecture dans la civilité et le partage. Prenez-en soi !



Bonne lecture !

Le frelon asiatique envahit l'Isère

C'est un terrible prédateur. Il détruit la biodiversité en se nourrissant de millions d'insectes dont les abeilles. Il représente aussi un danger pour l'homme en cas de piqûres multiples et se nourrit aussi du sucre des productions fruitières. Arrivé en France en 2005, probablement un seul spécimen, une fondatrice, cachée dans une poterie en provenance d'Asie, le frelon asiatique a depuis colonisé toute la France dont l'Isère. 400 nids ont été détruits dans notre département il y a deux ans et près de 1000 l'an dernier. Sa fulgurante progression s'explique d'abord par son mode de reproduction. Un seul nid peut abriter des milliers d'ouvrières et plusieurs dizaines de fondatrices (femelles sexuées). Fécondées en automne, les fondatrices quittent le nid pour passer l'hiver cachées dans la nature. Les autres occupants du nid, ouvrières et vieille reine, vont mourir, le nid ne sera pas réutilisé. Au printemps, chaque fondatrice qui a survécu à l'hiver va à son tour construire un nouveau nid à un autre endroit.

Le frelon asiatique est un fléau pour les apiculteurs. Il capture les abeilles vivantes, les décortique et ramène cette bouillie de nourriture dans le nid pour nourrir les larves qui deviendront des frelons adultes. En quelques jours, une dizaine de frelons peuvent ravager une ruche. Les abeilles constituent entre 30 et 60% de leur nourriture, le reste étant des mouches, papillons, chenilles, araignées, guêpes.

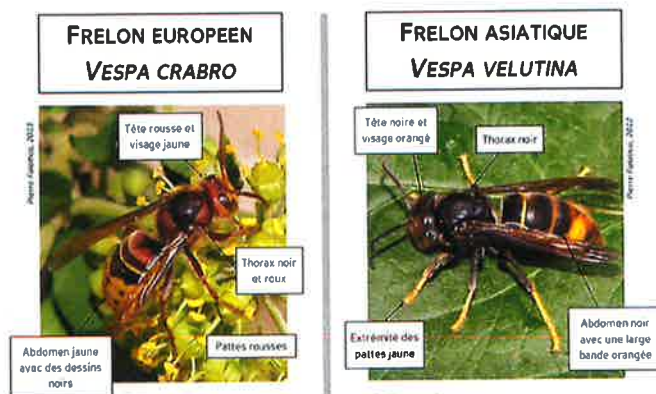
En Isère la lutte contre le frelon asiatique est pilotée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire apicole) avec un soutien financier fort du Département et des Communautés de communes. Cela passe par la destruction des nids abritant des milliers de frelons, situés souvent en hauteur dans les arbres. Mais face à l'avancée du fléau, le GDSA qui regroupe près de 3000 apiculteurs lance cette année une campagne de piégeage des fondatrices entre le mois de mars et de mai. Chaque fondatrice capturée fait reculer la probabilité d'un nouveau nid. Les 3000 apiculteurs de l'Isère sont mobilisés pour poser des pièges autour des ruchers attaqués l'an dernier et des nids découverts.

Chaque piège, bien repérable grâce à son étiquette, contient un appât sucré. Une fois entrée, la fondatrice ne peut plus ressortir. Si vous repérez de tels pièges dans la nature. Ne les touchez surtout pas.



Reconnaître le frelon asiatique.

Les pièges qui contiennent un appât sucré capturent les fondatrices frelons pour qu'elles ne construisent pas de nouveaux nids.



Frelon européen VS Frelon asiatique • © www.freloncontinues.fr

FOULÉE PACTOISE

DIMANCHE 23 AVRIL

STADE DE PACT À 10H

SPÉCIALE

ENFANTS

NÉS DE 2008 À 2019

GRATUIT

-400m

- 800 m

-1.100 km

-2.9 kms



RENSEIGEMENTS / INSCRIPTIONS :

Mairie de PACT - 04 74 84 87 60

E-mail : mairie.pact@entre-bievreethrone.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION FOULÉE PACTOISE

Dimanche 23 AVRIL 2023 – PACT 38270

NOM : PRENOM : Classe :
 ADRESSE :
 CP : VILLE :
 TEL (conseillé) : E-MAIL :



	NOM	PRENOM	Date de naissance	PRIX
Course enfant 400 m /	GRATUIT
Course enfant 800 m /	GRATUIT
Course enfant 1,1 km /	GRATUIT
Course enfant 2,9 km /	GRATUIT
	TOTAL		 €

- Bulletin d'inscription (non obligatoire) à retourner à :
 Mairie de PACT, 274 Grande Rue – 38270 PACT (ou boîte aux lettres sur la porte de la mairie)
 E-mail : mairie.pact@entre-bievreethrone.fr

Le plan local d'urbanisme va se transformer en plan local d'urbanisme intercommunal.

Il va réglementer le droit des sols et gérer donc la constructibilité du territoire (PC, DP etc...) de toutes les communes de la Communauté de Communes.

Il va permettre aussi de préserver le paysage, le patrimoine et l'environnement.

Il va garantir la cohérence et la complémentarité du développement des 367 communes pour répondre aux besoins (logements, équipements) de l'ensemble de la population tout en respectant l'environnement.

Aussi, un cahier de concertation est à la disposition du public afin d'inscrire vos requêtes (demande personnelle, demande d'intérêt général).

Il convient de le demander au secrétariat.

Plus d'informations



BIÈVRE
ET RHÔNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VIOLENCES
INTRAFAMILIALES :
PRÉVENIR ET AGIR



QUI CONTACTER ? >> EN SEMAINE

>> 24H/24 - 7 JOURS/7

Les numéros locaux

- France Victimes 38 APRESS : 04 74 53 58 13
- Les Centres Médico-Sociaux (CMS)
 - Beaurepaire : 04 37 02 26 36
 - Roussillon : 04 74 11 20 50
- Les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF), nouvellement appelés Centres de Santé Sexuelle
 - EBER Communauté de Communes : 04 74 86 55 62
 - Bièvre Valloire / Département de l'Isère : 04 69 46 50 04

3919 Violences femmes info

119 Allô enfance en danger

15 SAMU **17** Police Gendarmerie **18** Pompiers

115 Centre d'hébergement d'urgence

114 Vous êtes victime ou témoin, en situation d'urgence, contactez Urgence 114 par VISIO, TCHAT, SMS ou FAX 24h/24. 7I/7.

HORAIRE



BIBLIOTHÈQUE

Mardi : 14 h00 - 18h00
Vendredi : 10h00 - 11h30
Samedi : 9h00 - 11h30

POINT NUMÉRIQUE

Jeudi : 8h45 - 11h30

Tel : 04 81 92 25 50

Fête des Mères

Dimanche

4 Juin

2023

Vente de Fleurs & Plantes

Pour le Plaisir d'offrir

de 2 € à 20 €

Selon vos envies

Vente aux profits de l'association du Sou des Ecoles

9h > 12h — Cour de l'école — PACT

Paiement Espèce ou Chèque



2023, Chapeau de roue pour le Sou des Ecoles....

Le 03 Février, du fromage, du fromage....

En ce début d'année, le fromage était à l'honneur, pour une bonne raclette ou juste pour dégustation. Nous avons été heureux de satisfaire vos papilles.

Nous vous donnerons rendez-vous l'année prochaine pour sa réédition.

Et puis il y a eu,

Mr CARNAVAL, le 24 février

Il a été préparé avec amour par les enfants de l'école, ils nous ont fait le plaisir de nous concocter une flashmob « danse » à la sortie de l'école. De là, ils sont partis défiler dans notre petit village à destination du stade afin de faire brûler Mr CARNAVAL et de déguster des crêpes faites par les parents.



Enfin,

La ST PATRICK a sonné,

En ce 17 Mars, nous avons voulu vous voir danser, chanter, vous amuser et prendre le temps de profiter.

Que dire de cette belle soirée en présence d'**Olivier DIDONE**, chanteur, compositeur ainsi que le groupe **THE GRUP**, quatre personnalités qui nous ont fait vibrer au son de souvenirs ROCK.

Vous n'avez pas pu être présent, ce n'est pas grave on se donne rendez-vous l'année prochaine pour sa deuxième édition.



merci

Les Menus Services s'implantent sur le territoire de Vienne-Roussillon

LES MENUS SERVICES assurent depuis 20 ans la livraison de repas à domicile pour nos aînés et les personnes fragilisées par la vie, avec 120 agences réparties en France.

Les livraisons des repas sont assurées 7j/7, midi et soir, mais la fréquence et la nature des repas sont personnalisables selon les besoins de chacun. Chaque jour, plusieurs choix de plats, d'entrées et de desserts sont proposés, avec la prise en compte des habitudes alimentaires et de régimes éventuels (sans sel, diabétique, mixé...). Enfin, l'offre est flexible et sans engagement ni frais de dossier. Elle permet aussi de bénéficier d'aides et avantages fiscaux, ce qui allège la facture.

Zone desservie :

Un secteur qui couvre le triangle Vienne-Roussillon-Beaurepaire. Et un maximum de villages pour être au plus proche de la population rurale !



CONTACT

69, rue des Sources | ZA Les Tanneries
38780 PONT-ÉVÊQUE

04 74 56 85 35

vienne@les-menus-services.com

Les ateliers loisirs compte une nouvelle adhérente ! Elles sont donc 6 actuellement. Les personnes qui y participent sont heureuses de pouvoir échanger et avoir de la compagnie pour un après-midi. **Les portes sont ouvertes pour tous les âges.**

Horaires : le JEUDI, tous les 15 jours, de 14h à 17h, salle à côté de la bibliothèque.

Prochaines dates : 13 Avril, 27 Avril, 11 Mai.

Plus d'infos en mairie : 04.74.84.87.60 ou au 06.28.20.83.16.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES—Rentrée septembre 2023

INSCRIPTIONS SCOLAIRES
2023-2024



Les parents d'enfants nés en 2020 sont invités à se présenter en mairie afin d'effectuer leur inscription, munis de :

- ♦ la copie du livret de famille
- ♦ la copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- ♦ un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture électricité, eau...)

Renseignements et inscriptions : Mairie de PACT, 274 Grande Rue, 38270 PACT



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- ◆ **DIMANCHE 16 AVRIL** : Chasse aux œufs de la municipalité - *stade*
- ◆ **DIMANCHE 23 AVRIL** : Foulée Pactoise - spéciale enfants - *stade*
- ◆ **LUNDI 8 MAI** : Vide grenier - Moules frites - PACT EN FÊTE - *Grande rue*
- ◆ **DIMANCHE 4 JUIN** : Vente libre de fleurs - SOU DES ECOLES - *Cour de l'école*
- ◆ **SAMEDI 17 JUIN** : Fête de la musique - PACT EN FÊTE - *stade*
- ◆ **SAMEDI 24 JUIN** : Kermesse de l'école - *stade*
- ◆ **DIMANCHE 25 JUIN** : Repas ACCA - *stade*



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE de PACT est ouverte :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi - Samedi

8h30 à 11h30 (départ du courrier à 8 H 30)

Ouverte le 1er mercredi du mois

Fermée le 1er samedi du mois

Adresse : 285 grande rue, 38270 PACT

Tel : 04 74 84 66 42

En cas d'urgence, rendez-vous à la POSTE à BEAUREPAIRE



MAIRIE DE PACT

Horaires d'ouverture :

MARDI DE 13 H 30 à 18 H

JEUDI DE 15 H à 18 H 30

VENDREDI DE 13 H 30 à 18 H

Mr le Maire reçoit le samedi de 10h à 12h30 sur rendez-vous.

Coordonnées :

Adresse : MAIRIE DE PACT - 38270 PACT

Tel : 04 74 84 87 60 / **E-mail :** mairie.pact@entre-bievreethone.fr

Site Internet : mairie-pact.fr

La commission information :

Mme BERTINO MIREILLE

Mr HUNNIBAL BERNARD